

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**7 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2018**

**20 ET 21 DÉCEMBRE 2018**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**REVISION DE LA SECTORISATION DES COLLEGES  
IMPLANTES DANS LES ZONES URBAINES  
ET PERIURBAINES D'AIACCIU ET DE BASTIA  
POUR LA PERIODE 2019-2023**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et de la Santé

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse possède un bloc de compétences décisionnelles en matière d'éducation au titre de l'article L. 4424-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Disposant de pouvoirs touchant à la fois à la localisation des établissements d'enseignement, à leur capacité d'accueil et au mode d'hébergement des élèves ainsi qu'à la définition de leur structure pédagogique, elle est également compétente pour définir et arrêter les secteurs scolaires, ceux-ci correspondant aux aires géographiques de recrutement des collèges.

L'affectation individuelle des collégiens dans leur établissement relève des directeurs académiques des services de l'Éducation nationale qui peuvent en outre accorder des dérogations d'affectation sur demande des parents d'élèves.

À ce jour, il convient de procéder à une révision partielle des secteurs scolaires.

En effet, les zones de peuplement des deux grandes agglomérations de Bastia et d'Aiacciu ont considérablement évolué ces dernières années ; les espaces en périphérie des deux villes se sont fortement développés. Dans le périmètre du grand Aiacciu, la fermeture du collège des Padule et la construction d'un nouveau collège au Stilettu au sein d'une zone en grande expansion démographique et urbanistique impactent nécessairement la définition des secteurs existants. Mais il nous faut dans le même temps soutenir l'attractivité des établissements du centre-ville qui contribuent à son dynamisme ; de même, en ce qui concerne Bastia, il s'agit d'encourager et de favoriser la vitalité du centre-ville et donc des établissements qui y sont implantés tout en tenant compte des variations démographiques d'ores et déjà constatées dans certains quartiers de la ville et des communes avoisinantes.

S'agissant du périmètre du grand Aiacciu, la révision de la sectorisation concernera six collèges. La Collectivité de Corse va ouvrir à la rentrée 2019-2020 le nouveau collège du Stilettu, implanté dans le quartier Est d'Aiacciu, avec une capacité d'accueil de 800 places, en remplacement du collège des Padule (600 places).

À la définition de son secteur de recrutement s'ajoute un remodelage des secteurs scolaires des cinq autres collèges : Baleone, Purtichju, Arthur Giovoni, Fesch, Laetitia Bonaparte, sachant que deux établissements (Purtichju et Baleone) connaissent des tensions générées par des situations de sureffectifs persistantes.

Une opération de répartition optimisée des effectifs à scolariser doit être effectuée entre les différentes structures, avec le souci de limiter les temps de transport des élèves tout en maintenant une mixité sociale autant que faire se peut, mais aussi un

équilibre en terme de capacité d'accueil des établissements.

S'agissant de Bastia et des communes avoisinantes situées au sud de l'agglomération, six collèges sont également concernés par la révision de la sectorisation : les quatre collèges de Bastia et les collèges de Biguglia et Lucciana.

En effet, si l'on constate que les effectifs sont inférieurs à la capacité d'accueil dans les trois collèges du centre-ville (Simon Vinciguerra, Giraud et Saint Joseph), en revanche, le collège de Montesoru est saturé et devrait connaître rapidement (rentrée 2020) des tensions liées à une croissance prévisionnelle des effectifs qui devrait s'amplifier dans la configuration actuelle de son secteur de recrutement.

Dans cette situation, il est nécessaire d'opérer un désengorgement de l'établissement tout en préservant l'équilibre des autres collèges du territoire concerné, eu égard aux contraintes géographiques et à celles des capacités d'accueil disponibles.

La recherche d'une amélioration des conditions de scolarisation des collégiens sur les deux territoires a fait l'objet d'une étude fine en vue de définir une nouvelle sectorisation à moyen terme, pour les années scolaires 2019-2020 à 2023-2024.

Cette étude revêtant une dimension très technique, nécessitant le croisement de données multiples et des analyses multicritères, il a été décidé d'en confier la réalisation à un cabinet d'étude spécialisé, la SARL COMPAS-TIS-15 ter rue Jean Moulin - 44106 Nantes cedex 04 (marché n° 18 SEAE MA 001), accompagné par la direction adjointe en charge de l'enseignement secondaire de la Collectivité de Corse.

Les conclusions de cette étude constituent un outil d'aide à la décision de la Collectivité de Corse.

Afin de suivre et de valider l'avancement des travaux du cabinet d'études qui se sont déroulés sur une durée de 5 mois, un comité de pilotage de douze membres a été mis en place, présidé par la Conseillère Exécutive en charge de l'éducation et composé paritairement de représentants des services académiques et des services territoriaux.

Un cahier des charges exigeant a été établi afin que l'étude soit menée dans le cadre d'une démarche partenariale, axée sur l'objectif d'une coconstruction et la recherche d'un consensus.

À cet égard, la multiplicité des logiques et des sensibilités en présence a donné lieu à un processus de concertation élargi. Outre les partenaires institutionnels (services techniques du Rectorat et des deux directions académiques des services de l'Éducation nationale), l'ensemble des parties prenantes a été associé aux travaux : chefs d'établissements, représentants des syndicats d'enseignants, des fédérations de parents d'élèves, maires des communes de résidence des collégiens et d'implantation des établissements, EPCI, conseillers à l'Assemblée de Corse membres des conseils d'administration des collèges.

Nombre de réunions d'informations, d'entretiens ciblés, d'échanges à caractère techniques ont été tenues tout au long de l'étude.

Les services du Rectorat et de la Collectivité de Corse ont apporté leur contribution à l'étude en mettant à la disposition du consultant toutes données nécessaires :

#### Pour le Rectorat

Éléments concernant les rentrées 2013 à 2017 :

- pour les collégiens : bases élèves avec adresses, constats de rentrée, offre éducative (langues-options), dérogations d'affectation, sectorisation actuelle des douze collèges.

- pour les écoliers : constats par écoles, classes et âges.

#### Pour la Collectivité de Corse

- fiches descriptives par collège (capacité d'accueil, évolution des effectifs et prévisions, nombre de divisions, actions spécifiques, communes de résidence des collégiens, catégories socioprofessionnelles des parents, part des élèves demi-pensionnaires, part des élèves transportés, indicateurs de performance)

- coordination et mise en place de la logistique pour l'organisation des réunions sur le terrain (COPIL ; rencontres avec les partenaires institutionnels, les membres des communautés éducatives, les représentants des communes et des EPCI.

Le consultant a également mobilisé plusieurs sources : le PADDUC, les documents d'urbanisme (PLU, PADD), des fichiers (SITADEL 2017, INSEE RP 2009-2014, des entretiens avec les services des transports scolaires...).

L'étude a été déclinée en trois phases :

PHASE 1 - Construction du socle ; présentation d'un état des lieux démographique et scolaire.

- 1- Diagnostic des territoires : caractéristiques socio-économiques.
- 2- État des lieux des effectifs collégiens et de la sectorisation.
- 3- Synthèse présentant les enjeux révélés.
- 4- Présentation d'un diagnostic en comité de pilotage et à l'ensemble des parties prenantes.

PHASE 2 - Élaboration de plusieurs scénarios de sectorisation

- 1- Enquête sur l'évolution urbaine programmée sur les deux zones d'étude.
- 2- Rencontre avec les services d'urbanisme des agglomérations de Bastia et Ajaccio (évolution du parc des logements).
- 3- Mise en œuvre des projections démographiques (méthode).
- 4- Rapport global sur l'analyse démographique, les évolutions urbaines et les projections démographiques scolaires, les principaux enjeux repérés, les premières hypothèses de travail.
- 5- Consultation de tous les acteurs concernés (réunions ciblées).
- 6- Rapport détaillant des scénarios de sectorisation (analyse forces et faiblesses) par confrontation de l'analyse rétrospective des prévisions démographiques des évolutions d'effectifs attendues, des pistes d'actions révélées au contact des acteurs locaux.

### PHASE 3 - Présentation des scénarios élaborés

- 1- Rapport final de synthèse faisant ressortir le scénario à privilégier avec variantes.
- 2- Présentation aux acteurs concernés sur chaque zone d'étude

À l'issue de cette étude très riche, différents documents d'analyse ont été élaborés et figurent en annexes de ce rapport :

- Aiacciu et Grand Aiacciu : annexe A1 étude conclusive, annexe A2 proposition des mesures de sectorisation, annexe A3 périmètre des nouveaux secteurs d'Aiacciu et du Grand Aiacciu ;
- Bastia et Grand Bastia : annexe B1 étude conclusive, annexe B2 proposition des mesures de sectorisation, annexe B3 périmètre des nouveaux secteurs de Bastia et du Grand Bastia.

Ces travaux ont permis, au regard des contraintes liées aux capacités d'accueil des établissements, à la proximité géographique et au maintien de la mixité sociale, de délimiter les nouveaux secteurs tels que répertoriés dans les annexes A3 et B3 que je vous propose d'arrêter.

Il convient de souligner que les mesures proposées pour opérer la révision de la sectorisation sur les deux territoires permettent d'apporter des solutions pour l'amélioration de l'accueil des collégiens jusqu'à l'horizon 2023. Les montées prévisionnelles d'effectifs s'inscrivant dans une courbe ascendante dans plusieurs secteurs, il nous faut envisager de poursuivre notre réflexion pour faire face à l'accueil d'un nombre croissant de collégiens. Ultérieurement, des ajustements seront donc possibles à court terme mais aussi et principalement en fonction des éléments de prospective à plus long terme dont nous disposons et qu'il conviendra d'affiner.

En effet, dès la rentrée 2025, des tensions réapparaissent. À Bastia, les collèges Saint Joseph et Montesoru pourraient arriver à saturation. C'est pourquoi une attention particulière sera portée à la mise en place de solutions innovantes telles que la mise en réseau d'établissements et de circuits de transports scolaires optimisés.

Dans le Grand Aiacciu, les situations de sureffectif seront prégnantes, elles porteront notamment à 950 élèves les effectifs attendus au collège du Stiletto. S'ajoutera également une saturation des collèges Arthur Giovoni et Laetitia Bonaparte. En conséquence, nous allons procéder au lancement d'une étude pour l'implantation d'un nouvel établissement.

Pour la préparation de cette seconde étape, un plan d'action multidimensionnel est d'ores et déjà mis en place, intégrant à la fois le programme pluriannuel des investissements, la problématique des transports et incluant la nouvelle contractualisation avec les établissements afin de travailler au développement de leur attractivité.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

